
Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT**

OBJET : **Legs France SOUCHE – Attribution du legs
Année scolaire 2014/2015**

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'acte de donation du 1^{er} août 1958, dressé en l'étude de Maître RAYMOND, notaire à Châtellerault, par Monsieur et Madame SOUCHE, en faveur de la commune de Châtellerault, un fonds scolaire a été créé, destiné à aider les jeunes filles méritantes des établissements scolaires de Châtellerault afin qu'elles poursuivent leurs études (jusqu'aux études supérieures le cas échéant).

Chaque année, le « Comité France SOUCHE » étudie les dossiers présentés par ces jeunes élèves et statue sur les montants à attribuer, compte tenu du montant global à disposition.

Depuis 2012, la liste des bénéficiaires potentiels a été élargie aux garçons (accord obtenu par écrit de l'ensemble des ayants droits en date du 15 mars 2013) et limitée aux seuls élèves des classes charnières (CM2, 3^{ème}, terminale, 2^{ème} année de diplôme d'apprentissage et études supérieures).

* * * * *

VU les articles L.2242-1 à L.2242-5 et R.2242-1 à R.2242-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux dons et legs,

VU les articles 893 et suivants du Code Civil relatifs aux dons et legs,

CONSIDERANT que le « Comité France SOUCHE », réuni le 6 novembre 2014, a proposé que soient attribuées des bourses aux élèves dont les dossiers ont été étudiés, sur la base des montants suivants :

- classes élémentaires : 70 €
- collèges : 100 €
- lycées : 280 €
- enseignement supérieur : 480 €
- situation particulière : 225 €

.../...

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide d'accorder des bourses à 34 candidats, pour un montant de 5 995 € et d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

<i>NBRE DE DOSSIERS</i>	<i>SOMME ALLOUEE</i>	<i>TOTAL</i>
Elémentaires : 11	70,00 €	770,00 €
Collèges : 12	100,00 €	1 200,00 €
Lycées Terminales : 5	280,00 €	1 400,00 €
Enseignement supérieur : 5	480,00 €	2 400,00 €
Situation particulière : 1	225,00 €	225,00 €
TOTAL		5 995,00 €

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 20/6714/5200 du budget 2014.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 09/12/2014 n° 9896
Publié au siège de la mairie, le 09/12/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER